



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**17 DECEMBRE 2009**

### **PROCES VERBAL**

L'an deux mil neuf, le dix sept du mois de décembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique ECHAROUX, Président,

#### **PRESENTS :**

**CORBREUSE :** Jean HOUSSINOT, Christophe MAZOUÉ, Denis MOUNOURY

**DOURDAN :** Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Jean-Jacques DULONG, Eric CHARRON, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS

**LA FORET LE ROI :** Absents excusés,

**LES GRANGES LE ROI :** Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

**RICHARVILLE :** Marie Thérèse LEROUX, Jean-Philippe POUQUET, Thierry SIROU,

**ROINVILLE SOUS DOURDAN :** Dominique ECHAROUX, Yannick HAMOIGNON, Jean François THUMERELLE

**SERMAISE :** Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

#### **MEMBRES ASSOCIES SANS VOIX DELIBERATIVES**

**BREUX – JOUY :** Nicole GOMES-COELHO,

**LE VAL SAINT GERMAIN :** Jean Jacques BEAUDET, Bernard FICHET, Claude VANNIER-RUHIER,

**SAINT CHERON :** Brigitte ACEITUNO, Sophie D'AUX de LESCOUT, Jocelyne GUIDEZ, Jean- Marc HUDAULT, Jean-Marie MUNOZ, Dominique TACHAT,

**SAINT CYR sous DOURDAN :** Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE

**1<sup>ère</sup> convocation adressée le 26 novembre 2009**

**2<sup>ème</sup> convocation et documents de travail transmis le 9 et 11 Décembre 2009**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christophe MAZOUÉ

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 18 novembre 2009** : le procès-verbal adressé en son temps à chaque conseiller communautaire est approuvé à l'unanimité après avoir subi la modification suivante : On doit lire Eric CHARRON en qualité de rapporteur sur la question relative à la modification du POS de Saint-Escobille,

## ORDRE DU JOUR

PRÉALABLEMENT À L'EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR, le Président sollicite l'autorisation d'inscrire un point nouveau « demande de subvention auprès de la DRIAFF Ile de France ».

À L'UNANIMITÉ, LES MEMBRES DU CONSEL COMMUNAUTAIRE inscrivent cette question à l'ordre du jour,

- **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire **donne acte de cette communication**, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

- **APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

*RAPPORTEUR : Olivier LEGOIS, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire communautaire,*

Ce document cadre, dès son approbation, doit être appréhendé comme un préalable à tous projets engagés par la communauté ; il est l'expression des orientations voulues et traduites par des projets communautaires.

Il reflètera pour les années à venir, la politique intercommunale en tant que projet d'aménagement et de développement durable dans les thèmes qui sont de la compétence CCDH : économie, habitat, social, déplacement, environnement et équipements publics ...

Ce projet de territoire devra s'intégrer dans une logique prospective. Il devient un outil de programmation d'actions sur le court, moyen et long terme. Il sert de support à d'éventuelles contractualisations avec les différents partenaires. Il se traduit dans les documents d'urbanisme locaux, mais aussi supra (SCOT, PLU communautaire...).

Pour réaliser son **PROJET DE TERRITOIRE**, la CCDH s'est adjoint les services d'un bureau d'études : ARCH'URBA.

ARCH'URBA s'est lui-même associé à des bureaux ayant compétences dans les domaines particuliers :

- LES DEPLACEMENTS avec le cabinet KINERGOS
- LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE avec le cabinet KATALYSE

Le **PROJET DE TERRITOIRE** soumis à l'avis du conseil communautaire, est le fruit du travail de la commission « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ». Comme l'indique Olivier LEGOIS, Président de ladite commission, la méthode de travail proposée a permis aux membres de la commission de réfléchir ensemble au devenir du territoire et ce, après avoir recueilli l'avis de leurs collègues conseillers ; il est ici présenté en un document unique reflétant les projets des 7 communes ; celui-ci s'analyse en trois volets qui peuvent se résumer ainsi :

- DIAGNOSTIC et ENJEUX
- LES HYPOTHESES DE CROISSANCE
- CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Il convient de noter que ce **PROJET DE TERRITOIRE** sera revu pour tenir compte de l'extension du périmètre qui interviendra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Après avoir longuement entendu le rapporteur et les observations de Dominique ECHAROUX, Claude VANNNIER-RUHIER, Thierry SIROU, Jean-Jacques DULONG, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent le **PROJET DE TERRITOIRE** tel qu'il est présenté en séance.

• **ACHAT DES LOCAUX DU 43 RUE SAINT-PIERRE : LOT 1 et LOT 2**

**RAPPORTEUR** : *Dominique ECHAROUX Président,*

Le 25 juin 2009, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une promesse de vente liant la Communauté de Communes et EDF, afin de se porter acquéreur des deux lots (appartements pour le lot 1 et garages pour le lot 2) situés au dessus et près de notre actuel siège.

Pour mémoire il est rappelé que le montant de la transaction est de 600 000 euros.

Cet achat est intégré au dispositif **CONTRAT COMMUNAUTAIRE - qui fera l'objet d'une délibération ci-après** - pour le lot 1,

Après avoir entendu le rapporteur, et les interventions de Yannick HAMOIGNON, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Eric CHARRON les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, confirment l'intention d'acquérir les lots 1 et 2 du 43 rue Saint Pierre à DOURDAN (lot 1 : appartements du 1<sup>er</sup> étage et lot 2 : garages) au prix de 600 000 euros, et autorisent le président à signer l'acte authentique à intervenir par devant Maître CHANSON, Notaire à DOURDAN,

- **VENTE DES GARAGES (lot 2 )**

**RAPPORTEUR** : Dominique ECHAROUX Président,

Aux appartements du 43 rue Saint Pierre sont annexés 6 garages. Ceux-ci peuvent être vendus et participer ainsi au plan de financement (acquisition et aménagement) des locaux d'espaces tertiaires destinés à la location.

Le prix proposé est de 120 000 Euros.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire autorisent la vente des 6 garages pour la somme de 120 000 euros à la Compagnie Foncière SEINE ET RHONE, par même délibération, ils autorisent le président à signer l'acte authentique à intervenir par devant Maître CHANSON, Notaire à DOURDAN,

- **CONTRAT COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORTEUR** : Dominique ECHAROUX, Président

**Un C.C.A.D.** est un engagement du Département et d'une communauté de communes en vue de réaliser un programme pluriannuel d'investissement concourant à l'aménagement et à l'équipement de la collectivité pour un développement durable d'une partie du territoire essonnien.

Ce programme doit répondre aux objectifs soutenus par la politique départementale définie par les documents de cadrage départementaux ; il doit s'inscrire en cohérence avec les objectifs des Chartes de pays, les parcs naturels et pour ce qui nous concerne **des projets de territoires.**

Les opérations programmées dans le cadre d'un **CCAD** doivent évidemment être d'intérêt communautaire et s'inscrire dans un projet de développement durable et partagé à l'échelle intercommunale. Elles doivent être validées par le conseil communautaire et être situées sur le domaine public de la communauté ou sur un terrain mis à disposition par une commune membre.

Le calcul du montant des subventions obéit à des règles strictes. Il est modulé en fonction du régime fiscal choisi et du nombre d'habitants. Il avantage fortement les communautés de communes à TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE ; ainsi pour ce qui nous concerne, nous pourrions prétendre à un contrat à hauteur de 2,6 millions d'euros de dépenses subventionnables, sachant que le taux de subvention est de 45 %, soit une subvention attendue de 1,2 million sur 6 années.

Le présent dossier a été mis à l'ordre du jour du présent conseil pour des raisons de calendrier imposé par le CONSEIL GENERAL ; en effet par délibération du 19 octobre 2009, le Conseil Général a décidé de clôturer son dispositif « **Contrat Communautaire d'Aménagements et de Développement** », au 31 décembre 2010 et à fixer au 31 décembre 2009 la date limite de dépôt des dossiers ;

Il convient toutefois de noter que nous pourrions bénéficier d'un avenant compte tenu de l'extension de notre périmètre ;

Il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier CCAD, et dans ce cadre de retenir trois opérations :

- 1 – Acquisition et réhabilitation d’espaces tertiaires :  
43, Rue saint Pierre - Commune de DOURDAN,
- 2 – Zones d’activités GAUDREE/JALOTS :  
Projets de requalification des espaces publics - Commune de DOURDAN,
- 3 – Réalisation d’un « tourne à gauche » permettant l’accès à des espaces d’activités consacrés à l’artisanat - Commune de SERMAISE,

Le conseil communautaire après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Thierry SIROU, Philippe POUQUET, Gérard HAUTEFEUILLE, décide des travaux retenus, note l’échéancier et approuve le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX RETENU	2 685 600 euros
SUBVENTION CCAD ATTENDUE	1 203 900 euros
AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS	268 000 euros
FINANCEMENT CCDH	1 213 700 euros

L’échéancier prévisionnel de réalisation des opérations, sur une durée de SIX années :

- Opération n° 1... : 43 rue saint Pierre - Dourdan : 2010  
Opération n° 2... : Espaces publics Gaudrée/Jalots : 2010/2015  
Opération n° 3... : Voirie Sermaise : 2010/2012

- **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR** : Marie-Thérèse LEROUX, Vice présidente chargée des finances,

– **ETAT DES POSTES AU 1ER JANVIER 2010**

L’état des postes soumis à la délibération du conseil communautaire propose l’augmentation du nombre d’agents pour finaliser le transfert des agents de Saint-Chéron rejoignant l’équipe CCDH à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2010 et également la transformation d’un poste d’attaché en un poste d’attaché principal.

À L’UNANIMITÉ, les membres du conseil communautaire approuvent l’état des postes tel qu’il est annexé à la délibération.

– **EMPLOIS FONCTIONNELS DE LA CCDH**

L’extension du périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 modifie la strate de population de la Communauté de Communes, qui totalisera 24 626 habitants ; il convient donc d’adapter le poste de DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES à sa strate de population et d’utiliser la possibilité de créer un poste de DIRECTEUR GENERAL ADJOINT.

Il convient de noter que ce poste sera occupé par un agent déjà titulaire d’un poste d’attaché ; celui – ci sera plus particulièrement chargé des finances de tous les services de la collectivité.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Brigitte ZINS, le conseil communautaire à l'unanimité, adopte le tableau des emplois fonctionnels de la CCDH.

– **ASSURANCE STATUTAIRE : APPEL D'OFFRES AVEC LE CIG**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes, contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires relatives au personnel communautaire (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

L'actuel contrat groupe regroupe aujourd'hui plus de 450 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics.

**La communauté de communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX**, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité, la décision modificative n° 2.

• **AUTORISATION DE DEPENSES POUR 2010**

**RAPPORTEUR** : Marie-Thérèse LEROUX

Le budget primitif 2010 sera voté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre mais préalablement les actions de la CCDH doivent se poursuivre. C'est pourquoi le Conseil est sollicité afin d'obtenir l'autorisation de :

- mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- engager les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

- engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

-engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel (autorisations de programme et d'engagement) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

À l'UNANIMITÉ, le conseil communautaire donne son autorisation, laquelle autorisation prend fin dès le vote du budget primitif 2010.

- **CENTRE AQUATIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ADEME ET A LA FEDERATION NATIONALE DE NATATION**

*RAPPORTEUR : Jeannick MOUNOURY*

Notre projet « CENTRE AQUATIQUE » a été pensé en « HQE » c'est pourquoi nous espérons obtenir des subventions auprès de l'ADEME.

De même la création de la 5<sup>ème</sup> ligne de nage nous permet de déposer également un dossier auprès de la FÉDÉRATION FRANCAISE DE NATATION.

C'est à l'UNANIMITÉ que le conseil communautaire décide de déposer ces dossiers devant les deux instances.

- **CONVENTION GAZ – AVENANT POUR CHANGEMENT DE PERIMETRE**

*RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX*

La COMMUNAUTE DE COMMUNES a, de par sa compétence GAZ, signé une convention avec GRdF. Ladite convention vaut sur l'ensemble de son territoire ; c'est pourquoi il est nécessaire d'autoriser la signature d'un avenant pour tenir compte de l'extension du périmètre et couvrir ainsi le territoire des communes de BREUX-JOUY, LE-VAL-SAINT GERMAIN, SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN et SAINT-CHERON.

- **MODIFICATION DES COULOIRS AERIENS**

*RAPPORTEUR : Eric CHARRON*

Par arrêté inter-préfectoral du 20 octobre 2009, une enquête publique relative à un projet de relèvement des altitudes d'arrivée des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration de vent d'est a été ouverte.

Une grande mobilisation de la population et des élus de notre secteur a été constatée pour s'opposer à ce projet imposé sans aucune concertation préalable.

C'est pourquoi, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ, décide :

- **de confirmer notre attachement à la réduction des nuisances sonores** pour toutes les populations impactées ;
- **d'émettre un avis défavorable** au projet de relèvement des altitudes d'arrivée des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration de vent d'est ;

- **de protester contre l'absence de consultation préalable** des élus concernés ;
- **de protester contre les erreurs et lacunes** présentes dans le dossier d'enquête publique (mauvais chiffrage des populations, graphiques erronés, pas de prise en compte ou prise en compte partielle de certaines communes qui seront survolées) ;
- **de demander l'abandon de ce projet ;**
- **de demander la mise en place d'études alternatives** comme :
  - le déplacement possible de la balise de Melun-Féricy à une quinzaine de kilomètres vers le sud, de façon à éviter les zones les plus peuplées ;
  - la mise en place d'une approche en descente continue qui permettrait d'obtenir des gains significatifs en matière de réduction des nuisances sonores, de consommation de carburant et d'émissions de produits polluants ;

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRIAFF ILE DE FRANCE**

*RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX, Président*

La communauté de communes a répondu, en son temps, à un APPEL A PROJETS pour obtenir des fonds provenant de la communauté européenne ; notre projet a été retenu ! C'est donc avec fierté que nous pouvons compléter notre dossier par une délibération UNANIME du conseil communautaire.

Quelques éléments sur ce dossier particulièrement complexe :

La communauté européenne a mis en oeuvre, au côté de sa politique agricole, une politique de développement des territoires ruraux : C'EST DANS CE DISPOSITIF QUE LA CCDH S'EST GLISSÉE ;

Ce programme européen nommé « Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale » a été décliné dans les 21 régions de France, sous la forme de **Documents Régionaux de Développement Rural.**

L'appel à projets, auquel nous avons répondu, vise à faire émerger de nouvelles stratégies de développement local en zone rurale ou périurbaine.

Les projets retenus devraient concerner plusieurs secteurs (ex : l'économie et le tourisme) et permettre de produire des effets de leviers sur le développement local.

Les coopérations Intercommunales, voire des coopérations plus larges sont favorisées.

Les porteurs de projets devaient démontrer leur capacité à mobiliser des partenariats publics privés (avec le secteur concurrentiel ou le secteur associatif).

C'est donc ce qui a été réalisé, puisque le « comité de sélection » du 10 décembre dernier a sélectionné le dossier présenté par la communauté de communes parmi 6 dossiers présentés. 3 ont été retenus. La communauté de communes a obtenu la meilleure dotation avec la Communauté de Communes de Montereau-Fault-Yonne en Seine et Marne.

Ce dispositif européen constitue la première pierre à l'architecture du financement des actions de la communauté de communes autour des programmes régionaux et européens.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Quelques nouvelles du centre aquatique : le marché a été signé avec l'entreprise OUTAREX. Les réunions de chantier ont commencé !

### **RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ VOUS**

#### **BUREAU (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi du mois)**

Lundi 11 janvier
Lundi 25 janvier
Lundi 8 février

### **CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

<b>18 JANVIER - 20 H 30 - CONSEIL D'INSTALLATION</b> Salle du Pont de Bois - SAINT CHERON
<b>18 JANVIER - 21 H 30 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> Salle du Pont de Bois - SAINT CHERON

### **COMMISSIONS**

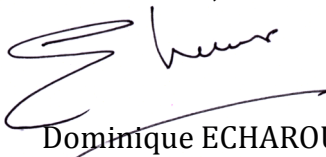
<b>FINANCES : 12 JANVIER 18 H 30</b>
<b>SPORT : 19 JANVIER 18 H 30</b>

**VŒUX DE LA CCDH : le 22 janvier 2010 - 16 heures - sur le chantier du Centre Aquatique**

Les séances se tiennent :

Le BUREAU	au siège - 20 h 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
LES COMITES DE PILOTAGE	au siège, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE à 23 h 30

Le Président,  
  
Dominique ECHAROUX